13152

Une organisation collective de l'équarrissage pour les équidés

Depuis le 18 juillet 2009, les frais demandés par les équarrisseurs pour l'enlèvement et l'élimination des cadavres des animaux d'élevage ne sont plus ni négociés, ni pris en charge par l'Etat. Dans cette conjoncture, les acteurs des filières animales ont été appelés à se regrouper en associations dites ATM (Animaux trouvés morts) pour négocier collectivement les tarifs avec les équarrisseurs. Elles collectent des cotisations auprès des détenteurs professionnels et paient directement les équarrisseurs à leur place.

L'ATM Equidés - ANGEE est constituée par de nombreux organismes de la filière cheval.

Elle a signé une convention avec l'Institut français du cheval et de l'équitation (alors Haras nationaux) pour lui confier la tenue du service centralisé de gestion de l'équarrissage qu'elle a mis en place pour le plus grand nombre de propriétaires d'équidés. Cette collaboration naturelle avec l'IFCE, qui gère le fichier central des équidés, a débouché dès juillet 2009 sur la mise en place d'un service centralisé sur Internet permettant aux propriétaires de cotiser à la mort de leur cheval pour une prise en charge des frais d'équarrissage par l'ATM (www.atm-equides-angee.fr).

Le coût de l'équarrissage

Les différentes ATM se sont regroupées et ont fait un appel d'offres commun en découpant la France en zones homogènes pour la densité de la population animale équarrie toutes espèces confondues (découpage établi à partir des flux connus de l'équarrissage).

En effet :

- plus de 60% des coûts de l'équarrissage sont liés au transport,
- les enlèvements sont inter-espèces.

Par zone, l'équarisseur le mieux-disant a été retenu pour toutes les espèces du marché. Le tarif est fixé à la tonne par espèce (tableau 1 pour les équidés). Le prix appliqué est calculé grâce à une table de masse par type de chevaux (tableau 2).

Ce marché global a permis d'obtenir une baisse des prix des équarrisseurs par rapport aux marchés négociés par l'Etat dans le cas du service public, et par rapport aux prix libres pour les détenteurs s'adressant directement aux équarrisseurs (de l'ordre de 10 %).

Les zones de faible tarif sont celles où la densité de l'élevage toutes espèces confondues est importante, sachant que le cheval pèse peu par rapport au tonnage global et inversement.

Carte 1 : zones du marché

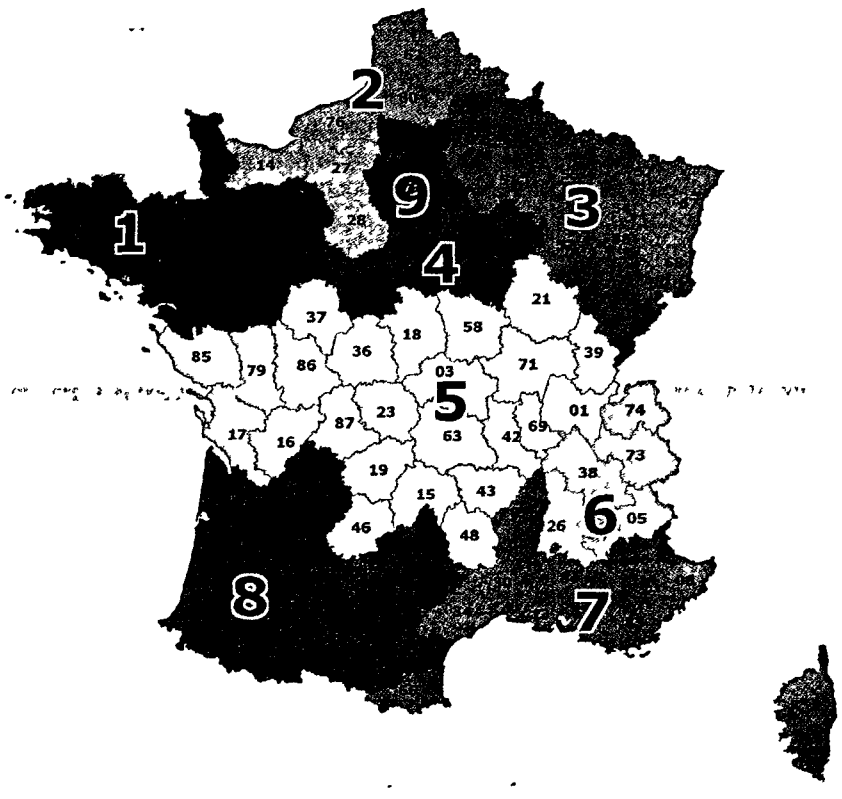


Tableau 1 : prix de marché par zone pour les équidés

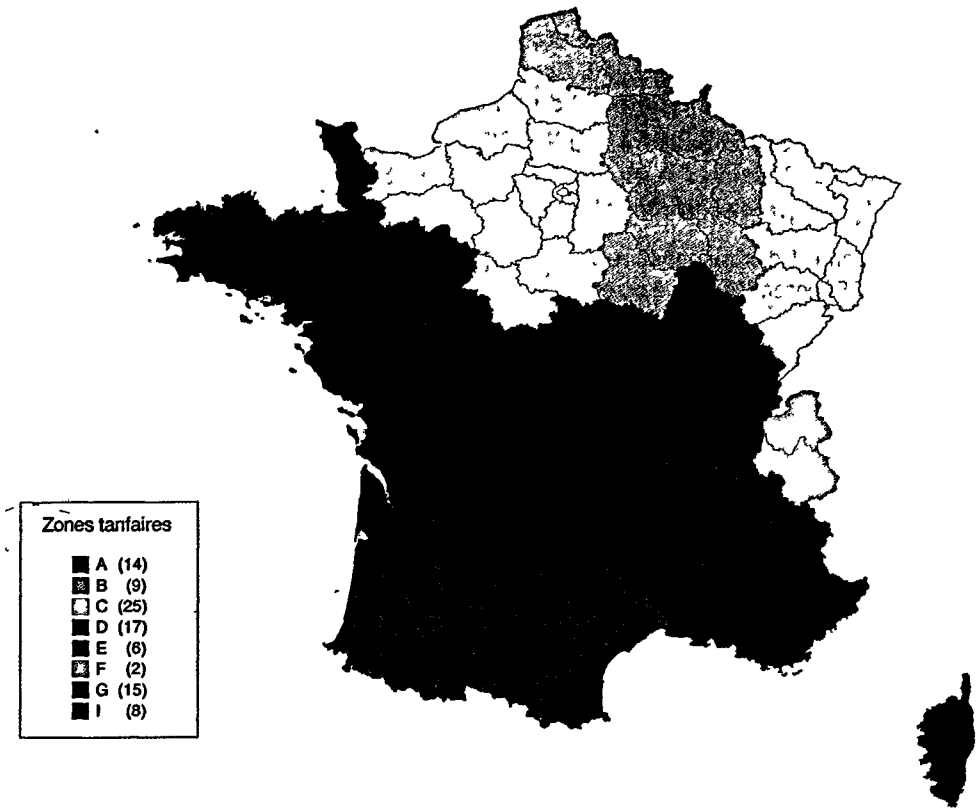
Zones	Prix du marché (€TTC / tonne)
1	285,53
2	360,33
3	424,58
4	478,93
5	406,27
6	605,93
7	1 225,06
8	475,51
9	652,48

Tableau 2 : Masses moyennes par type d'animaux

Type d'équidés	Masse de référence (kg)
Moins de 1 an	70
1 an	200
Poneys adultes	250
Anes et croisements	400
Chevaux de selle adultes	500
Chevaux de trait adultes	650

13152

Carte 2 : zones tarifaires



Des tarifs régionalisés

Jusqu'au 6 avril, l'ATM Equidés avait un tarif mutualisé national de 460 € la tonne (soit 230 € pour un cheval de selle adulte) correspondant à la moyenne des prix négociés grâce au marché par zone, pondérée par le tonnage.

Le système était alors peu utilisé dans les régions à forte densité cheval, le tarif hors ATM étant moins élevé (par exemple 190 € en Bretagne pour un cheval de selle adulte). En revanche, il était très utilisé dans les zones à faible densité car les prix libres étaient plus élevés que ceux de l'ATM (par exemple plus de 600 € dans la région PACA).

Pour éviter ce déséquilibre, l'ATM a instauré une tarification par zone (carte 2 et tableau 3) avec pour objectifs :

- de proposer partout un tarif inférieur à celui que pratiquent directement les équarrisseurs,
- de continuer à mutualiser en lissant les écarts de prix.

Tableau 3 : prix de l'ATM par zone tarifaire

Zone	Prix ATM (€TTC / tonne)
A	360
B	420
C	450
D	460
E	530
F	700
G	520
H	600
I	900

Hubert de Cadolle